

RAHES

Revue Africaine d'Histoire
Économique et Sociale

ISSN-L : 3080-5961

ISSN-P : 3080-5953

Revue semestrielle

Numéro

01

Novembre 2025

www.rahes.net

Revue Africaine d'Histoire Économique et Sociale

ISSN-L : 3080-5961

ISSN-P : 3080-5953

RAHES , N°01, Novembre 2025
Revue d'Histoire Économique et Sociale
www.Rahes.net

RAHES
Revue d'Histoire Économique et Sociale
Laboratoire de Recherche en Sciences Historiques (LARSHI)
Département d'Histoire
Université Alassane Ouattara – Bouaké Côte d'Ivoire

N° 01
Novembre 2025

COMITE DE RÉDACTION DE LA REVUE

DIRECTEUR DE PUBLICATION : M. BRINDOUMI ATTA KOUAMÉ JACOB
RÉDACTEUR EN CHEF : M. GOLE Koffi Antoine
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT : M. KOUAKOU N'dri Laurent
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : M. KOUADIO Kouakou Didié
SECRÉTAIRES ADJOINTS DE RÉDACTION : M. KOUAMÉ N'guessan Bernard
RESPONSABLE DE LA DIFFUSION : M. KRA Kouamé Antoine
RESPONSABLE FINANCIER : DR /MC ESSOH None Rose Délima,
RESPONSABLE FINANCIER ADJOINT : Dr. YAO Élisabeth
WEB MASTER :

Professeur Titulaire, UAO
Professeur Titulaire, UAO
Maître de Conférences, UAO
Maître de Conférences, UAO
Maître de Conférences, UAO
Maître Assistant, UAO
Maître de Conférences,
Maître Assistant, UAO

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

M. Simon-Pierre EKANZA
M. Ousseynou FAYE
M. Aka KOUAMÉ
M. Egue Jean-Michel LATTE
M. Moussa Willy BANTENGA
M. Augustin ANASSE
-M. Mamadou BAMBA
M. Yacouba ZERBO
M. Moritié, CAMARA
M. Koffi Antoine GOLE
M. BEKOUIN Tanoh Raphael
Koffi N. Joseph TSIGBE
M. Kouakou Désiré M'BRAH
M. Yacouba BANHORO
M. Didier Marcel HOUENOUE
M. Ahmeth N'DIAYE
M. Ismaïla CISS
M. Valy FAYE
M. Ben Soualiou MEITE
Mme Akabla Florentine AGOH Epse KOUASSI
Mme None Rose De Lima ESSOH Epse SORO
M Jean Charles. DEDE
M. Seydou Oumar KANE
M. Mian Newson Kassi Mathieu ASSANVO
M Adou Marcel. AKA
M. SEKA Jean-Baptiste

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)
Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Dakar)
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké)
Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo (Ouagadougou)
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké)
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-CI.)
Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo (Ouagadougou)
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-CI.)
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké)
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké)
Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké – CI.)
Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo (Ouagadougou-BF)
Professeur Titulaire, Université Abomey Calavy (Bénin)
Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop (Dakar – S.)
Maître de recherches, IFAN
Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop (Dakar – S.)
Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)
Maître de conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké)
Maîtres de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké)
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké)
Maître de Conférences, Université Joseph Ki-Zerbo Ouagadougou)
Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)
Maître de conférences, Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa)
Maître Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa)

ADMINISTRATION

LABORATOIRE DE RECHERCHE EN SCIENCES HISTORIQUES (LARSHI)
Département d'Histoire
Université Alassane Ouattara
Les articles sont envoyés à : revuerihessh@gmail.com

Normes de rédaction (NORCAMES/LHS)

La présentation du texte est conforme à la norme proposée par le CAMES en 2016

La saisie devra être effectuée avec traitement de texte Word. La mise en forme (changement de corps, de caractères, normalisation des titres, etc.) est réalisée par l'imprimeur. Le texte dans son intégralité (introduction, développement, conclusion et références bibliographiques) doit être rédigé en Arial Narrow, taille 12.

Pour la ponctuation, les normes sont les suivantes : un espace après (.) et (,) ; un espace avant et après (;), (:), (?), et (!). Les signes mathématiques (+, -, etc.) sont précédés et suivis d'un espace.

Les chiffres incorporés dans le texte doivent être écrits en toutes lettres jusqu'au nombre cent. Au-delà, ils le seront sous forme de chiffres arabes (101, 102, 103...)

Les siècles doivent être indiqués en chiffres romains (I, II, III, IV, X, XX).

Le résumé

Le texte de l'article sera accompagné d'un résumé, en français et en anglais (abstract), comportant la problématique, l'objectif général et les principaux résultats. Composé de 200 mots maximum, et de taille 10, ce résumé ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit.

Les mots clés

Le résumé est suivi des mots-clés en nombre raisonnable (5 à 8 au maximum) seront donnés, en français et en anglais (key words). Ils seront en taille 10.

L'auteur

La présentation de l'auteur est la suivante : Le ou les prénom(s) suivi du nom (le nom en majuscule dans l'ordre prénom, nom), adresses compètes (institution, Laboratoire ou département, adresse électronique, pays et numéro de téléphone). Le ou les prénom(s) et le nom en gras, taille 12 et le reste des informations ci-dessus en taille 11

Sources d'archives

Nom de la structure conservant le document (Centre d'archives)–Fonds – le carton ou dossier – le titre du document- et l'année. Exemple : ANCI, 1RR47, SERVICE AGRICOLE, Rapport sur la situation agricole du cercle de Daloa : 1907 -1932.

Sources orales :

Nom et statut du témoin (fonction, âge, etc.) – le lieu et la date de l'entretien.

Références internet

Le moteur de recherche, le site, l'adresse, le titre du document, la date de mise à jour ou de mise en ligne, la date de consultation, le Webmaster.

Les articulations de l'article

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; ; 3. ; etc.)

Les citations

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : - (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ; -

Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples : - En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens () ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

« Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire ».

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères ». (S. Diakitè, 1985, p. 105).

Les notes de bas de page

Les sources historiques (archives, sources imp et sources orales), les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les références bibliographiques

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.) Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Catherine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p.145-151

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

SOMMAIRE

DIAKITE Brahima, DOUMBIA Ali, KONE Issa : Les enjeux de la présence militaire chinoise en Afrique (2004-2024).....	11 à 22
Aboukar ABBA TCHELLOU : Les échanges sous forme de troc et des objets à usage monétaires dans la partie occidentale du bassin du lac Tchad de la fin du XIXe au XXe siècle.....	23 à 40
Kouamé Kossonou Frédéric SECRE : Expédition militaire ashanti sur la côte en Gold Coast au XIXe siècle (1813-1816).....	41 à 61
AMADOU BELLO : Tangible and intangible cultural heritage and development in northern Cameroon.....	62 à 77
Dr. Ibrahima Khalilou DIAGNE : Distribution des poteries en milieu wolof au Sénégal, production artisanale et consommation domestique.....	78 à 96
Ignace KOFFI :La poste de Côte d'Ivoire face à l'avènement des NTIC (1996-2020)	97 à 107
Boubacar SAMBARE : Le marché du textile en Afrique Occidentale Française (A.O.F.) : un enjeu commercial majeur à l'époque coloniale (Fin XIXe siècle – 1958).....	108 à 123
Dre Félicité PAHO NYA : Colonisation française et désorganisation du travail agricole dans les sociétés traditionnelles africaines : cas du village Bangangte au Cameroun (1916-1960).....	124 à 141
Stéphanie Laetitia BEKONO NDONGO : L'appui du Fonds Européen de Développement dans la programmation budgétaire au Cameroun : expérience du PAPDEP, 2007-2011.....	142 à 156

Rokia Alexandra KONATE : Les effets sociaux et politiques des modèles de protection des réfugiés libériens en Côte d'Ivoire.....	157 à 175
Hervé Landry COULIBALY et Sita POROGO : Le marché central de Ouahigouya de 1991 à 1996 : reconstruction et modes de gestion.....	176 à 192
Joseph Yannick MBATCHOU : La montée des discours de haine et de violences pendant les élections présidentielles au Cameroun : enjeux et perspectives.....	193 à 209
Nonwhoun Ulrich Ange Priva ZOUHO : Les troubles psychiatriques dans la colonie de Côte d'Ivoire : éléments déterminants, approches thérapeutiques et évaluation de la psychiatrie coloniale de 1912 à 1938.....	210 à 225
N'Goran Alphonse BROU : Les migrants dans le développement socio-économique du pays Agba : 1910-1975.....	226 à 244
Kouadio Serge YAO :Le binôme café-cacao dans le développement socio-économique de la région de Bocanda : 1946-1970.....	245 à 262
N'dri Alexi KOUAME ; Sompléi Sévérin FLE : Contribution à l'étude des stratégies de développement des filières agricoles en Côte d'Ivoire : cas de la politique d'ivoirisation de la profession bananière (1968-1993).....	263 à 282
VARIA	263
Dr Prince Appia EHUI : Éducation naturelle et IA éducative : vers un tuteur virtuel à l'aune de l'Emile.....	284 à 294

AVANT-PROPOS

La RAHES, revue spécialisée en histoire économique et sociale, est un outil de vulgarisation des travaux de recherche de l'élite universitaire, plus spécifiquement ceux des historiens d'horizon divers. Malgré les nombreux travaux publiés pas de brillants historiens à travers les siècles, de nombreux pans de l'histoire sociale et économique renferment encore de nombreux mystères non encore élucidés. Les travaux présentés par les contributeurs du deuxième numéro s'articulent autour de trois principaux axes.

Le premier axe « question socioéconomique coloniale et pratique sanitaire » regroupe cinq articles. N'goran Alphonse Brou analyse la contribution de la main d'œuvre immigrée dans le développement du pays Agba (Côte d'Ivoire). L'auteure Félicité Paho Nya s'est intéressée à la désorganisation du travail agricole dans les sociétés traditionnelles au Cameroun, cas du village Banganté. L'enjeu commercial du marché du textile de l'Afrique Occidentale Française constitue l'objet de l'étude de Boubacar Sambaré. Enfin, Ange Priva Zouho nous plonge dans l'univers de la pratique des soins psychiatriques en Côte d'Ivoire entre 1912 et 1938.

Le second axe, se rapportant aux questions militaires, contient deux publications. Le premier qui est l'œuvre de Kouamé Kossonou Sécré, présente les expéditions militaires Ashanti sur la côte en Gold Coast entre 1813 et 1816. Le deuxième est une co-production de Bahima Diakité, Ali Doumbia et Issa Koné. Il analyse les enjeux de la présence militaire chinoise en Afrique entre 2004 et 2024.

Le troisième axe traite des questions commerciales, de distribution et de la coopération et des entreprises, regroupent quatre articles. Le duo Hervé Landry Coulibaly et Sita Porogo s'est intéressé à la reconstruction et à la gestion du marché central de Ouahigouya (Burkina Faso). Aboukar Abba Tchellou révèle que les échanges commerciaux dans le bassin du lac Tchad étaient basés sur le troc et l'usage des objets monétaires. La coopération économique Nord-Sud a été l'objet d'analyse de Stéphanie Laetitia Bekono Ndongo. Elle a mis l'accent sur l'importance du FED dans la programmation budgétaire au Cameroun de 2007 à 2011. Au niveau de la Côte d'Ivoire, Ignace Koffi démontre que l'avènement des NTIC a influencé négativement la Poste, l'une des rares sociétés de l'État non encore privatisées. Quant à Ibrahima Khalilou Diagne, il a abordé la question de la distribution des poteries en milieu Wolof.

Le quatrième axe « crises sociopolitiques » propose trois publications. La première produite par Joseph Yannick Mbatchou décrit les enjeux et les perspectives de la montée des discours de haines et de violence pendant les élections présidentielles au Cameroun. La seconde est l'œuvre de Rokia Alexandra Konaté. Elle montre les effets sociaux, politiques et symboliques des modèles de protection des réfugiés libériens en Côte d'Ivoire. Enfin, Prince Appia compare l'éducation naturelle et l'IA éducative.

Le marché central de Ouahigouya de 1991 à 1996: reconstruction et modes de gestion

Hervé Landry COULIBALY¹ et Sita POROGO²

Résumé

Aux lendemains des indépendances, le Burkina Faso, à l'instar des autres pays africains, était confronté à un crucial problème de développement. La gestion centralisée des affaires publiques a vite montré ses limites. C'est pourquoi depuis l'application des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), il est de plus en plus question du désengagement de l'État. Le retrait de l'État offre donc l'opportunité d'une nouvelle forme de gouvernance qui met les acteurs locaux au cœur de la gestion des affaires publiques. C'est l'amorce du processus de décentralisation. Désormais le territoire du Burkina Faso est divisé en collectivités territoriales dotées d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. L'effectivité de la décentralisation s'accompagne d'infrastructures adéquates qui peuvent amorcer le processus de développement local. C'est ainsi que la fédération suisse, à travers le Programme de Développement des Villes Moyennes (PDVM), a financé la construction du marché central de Ouahigouya. La présente étude vise à expliquer le contexte de la reconstruction de cette infrastructure marchande ainsi que son mode de gestion de 1991 à 1996. L'année 1996 a été celle de l'inauguration du marché central de Ouahigouya. Elle s'appuie essentiellement sur l'historiographie disponible constituée d'ouvrages, de rapports et de mémoires. Elle montre que dès la construction du marché, différents modèles de gestion ont été adoptés pour une meilleure rentabilité des recettes financières. L'Établissement Public Communal pour le Développement (EPCD) gère le marché à travers les places de vente, le bon fonctionnement du marché, le recouvrement des loyers et la sécurité. Des stratégies ont été mises en place pour un meilleur recouvrement des taux afin d'éviter les irrégularités dans le paiement. Les sanctions, les fermetures des boutiques, l'interdiction de la sous-location sont entre autres des mesures prises par l'administration pour un acquittement régulier des loyers.

Mots clés : Ouahigouya, marché central, reconstruction, modes de gestion

Abstract

In the aftermath of independence, Burkina Faso, like other African countries, faced a crucial development problem. Centralized management of public affairs quickly revealed its limitations. This is why, since the implementation of Structural Adjustment Programs (SAPs), there has been increasing talk of the state withdrawing from public affairs. The withdrawal of the state therefore offers the opportunity for a new form of governance that places local actors at the heart of public affairs management. This is the beginning of the decentralization process. Burkina Faso is now divided into local authorities with legal personality and financial autonomy. Effective decentralization is accompanied by adequate infrastructure that can initiate the process of local development. Thus, the Swiss Confederation, through the Medium-Sized Cities Development Program (PDVM), financed the construction of the central market in Ouahigouya. This study aims to explain the context of the reconstruction of this market infrastructure and how it is managed. It is based primarily on available historiography consisting of books, reports, and memoirs. It shows that since the market was built, different management models have been adopted to improve financial returns. The Public Municipal Development Agency (EPCD) manages the market through sales stalls, ensuring the smooth running of the market, rent collection, and security. Strategies have been put in place to improve rent collection and prevent irregularities in payment. Penalties, shop closures, and bans on subletting are among the measures taken by the administration to ensure regular rent payments.

Key Word: Ouahigouya, central market, reconstruction, management methods

¹ Université Joseph KI-ZERBO, landryherve2000@yahoo.fr

² Université Joseph KI-ZERBO, sitaporgo1@gmail.com

Introduction

Les réflexions menées par les autorités burkinabè dans les années 80 sur la très grande attraction des deux principales villes du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) ont abouti à l'élaboration du Programme de Développement des Villes Moyennes. Ce programme, élaboré en 1990, a été financé par la partie suisse dans le cadre de la reconstruction du marché. Il s'inscrit clairement dans une volonté d'accompagner la décentralisation puisqu'il vise à soutenir le développement des communes. C'est ainsi qu'à partir de 1991, l'État burkinabè élabore la politique de la décentralisation en vue de désengorger l'État central de certaines prérogatives. Ce processus de décentralisation s'accompagne de la réalisation d'infrastructures marchandes adéquates capables de financer le développement des communes. Le marché central de Ouahigouya a donc été réalisé dans une dynamique de décentralisation initiée par le Burkina Faso en 1991 ; et de l'appui suisse au Programme de Développement des Villes Moyennes (PDVM).

Dès la mise en place de l'Établissement Public Communal pour le Développement (EPCD) en 1992 et la construction du marché, le modèle de gestion a été adopté à l'image des autres marchés de la sous-région³. La gestion fut cédée à l'EPCD et des stratégies ont été mises en place pour un meilleur recouvrement des taux. De ce fait, les questions de recherche suivantes ont guidé le travail : quel était le contexte général de la reconstruction du marché central ? Quels sont les modes de gestion opérés ? Le présent article a pour objectif d'expliquer le processus de réaménagement du marché central de Ouahigouya et son modèle de gestion. Et pour atteindre cet objectif, nous avons procédé au dépouillement de sources écrites et internet, à l'exploitation d'ouvrages, d'articles à caractère scientifique et de presse, des rapports, des mémoires et documents institutionnels. Aussi, nous avons confronté les informations les unes aux autres pour restituer les faits historiques à travers une approche pluridisciplinaire et une critique historique.

Dans cette étude, il s'agit d'expliquer dans un premier temps le processus de réaménagement du marché central de Ouahigouya, puis dans un second temps de présenter les différents modes de gestion adoptés pour un meilleur recouvrement optimal.

1. Le processus de réaménagement du marché central

L'aménagement de marchés urbains constitue une des interventions qui s'inscrit dans une politique de décentralisation. Dans le cas du Burkina Faso, le marché central de Ouahigouya a été réalisé,

³ Statuts de SAGIMO, 2003.

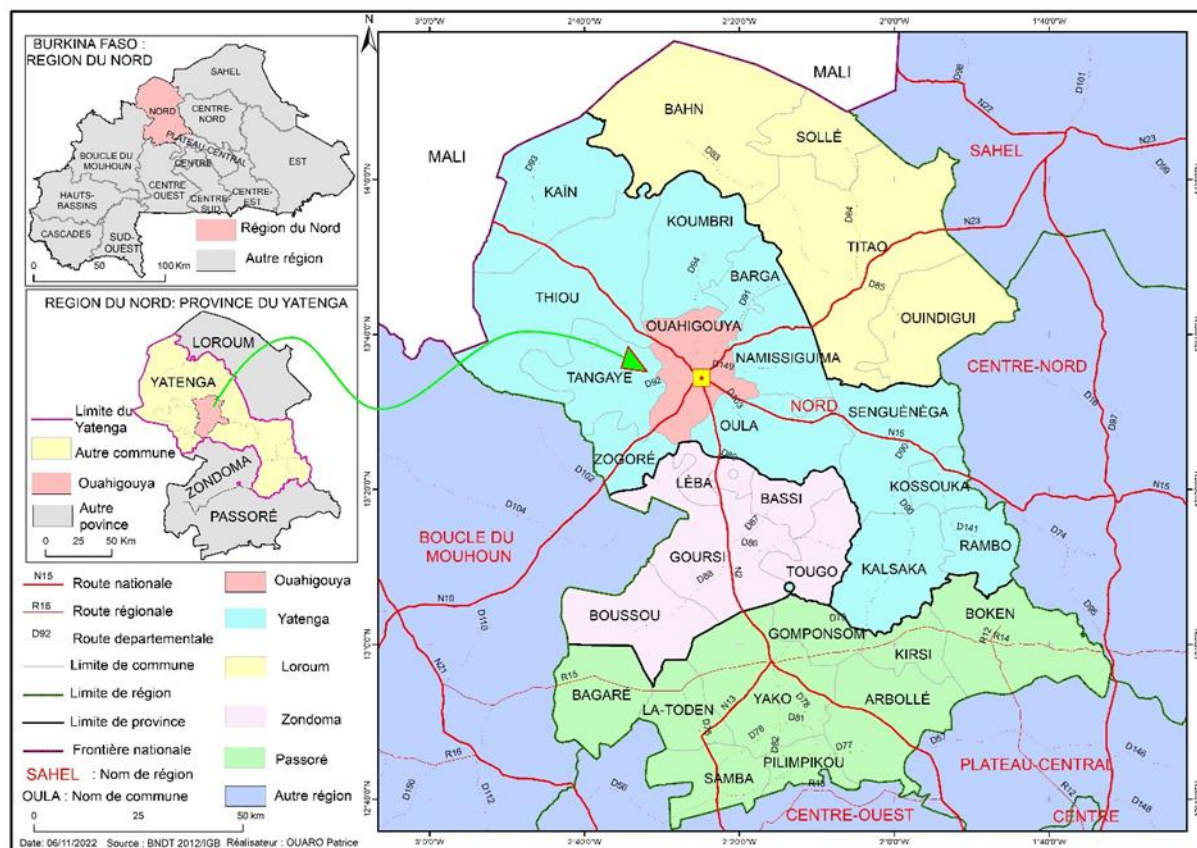
Le marché central de Ouahigouya de 1991 à 1996: reconstruction et modes de gestion

dans une dynamique de décentralisation initiée en 1991 par l'État burkinabè, et du projet de l'appui suisse au PDVM. Quelle est la localisation de la ville de Ouahigouya et du marché central ? Quel a été le processus suivi jusqu'à l'aménagement du marché urbain ?

1.1. Le processus de décentralisation et la réalisation des marchés urbains

La ville de Ouahigouya est située dans la région du nord au Burkina Faso dans la province du Yatenga. Elle est le chef-lieu de la province du Yatenga et de la région du Nord au Burkina Faso. La ville correspond aux coordonnées géographiques 2,30° de longitude ouest et 13,35 de latitude nord. Elle est située sur la route nationale n°02, axe reliant Ouagadougou à Mopti au Mali soit à 181 kilomètres de Ouagadougou et à 222 kilomètres de Mopti et à 57 kilomètres de la frontière du Mali.

Carte n°1 : La localisation de la ville de Ouahigouya



Le marché central se situait au secteur 6, le quartier commercial de la ville. Il se trouvait entre le palais royal du Yatenga Naaba (le roi du Yatenga) et l'axe routier menant à Mopti (Mali). Lotit en 1936, le

secteur 6 fut l'un des premiers quartiers aménagés par les autorités coloniales (A. Guira et L. Boissard., 1995, p.22).

Avant d'être implanté au secteur 6, le marché était à la périphérie de la ville, à la croisée de l'axe menant à la place Naaba Kango et au palais royal et des routes desservant Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Séguénéga, Titao et Mopti. Le marché fut délocalisé dans les années 1950, c'est-à-dire déplacé de ce carrefour stratégique à son emplacement actuel (P. Leu, 2008, p.24).

La situation économique difficile des années 1980 qui, est imputée notamment aux politiques d'ajustement structurel⁴ de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI), a redéfini les priorités des autorités publiques se trouvant dans une situation de crise budgétaire. Dans une volonté de « restaurer les capacités de gestion et d'autofinancement », les autorités locales ont considéré les marchés urbains comme des équipements « générateurs de ressources » (T. Paulais, 1998, p.36) afin de permettre le renflouement des caisses publiques. Ceci a amené de nombreuses villes à intervenir plus fortement qu'auparavant sur les places marchandes, voire même à créer des équipements marchands sur de nouveaux sites. Pour financer ces interventions, différents bailleurs de fonds sont sollicités : la coopération internationale (A. B. Imorou, 2000, pp.91-104), les associations internationales de municipalités, ou encore des opérateurs privés (B. Bertoncello et S. Bredeloup, 2002, pp.82-100). Il peut être demandé dans la même logique à un entrepreneur de réaliser, pour une commune, un marché et de faire rémunérer selon un montant et une durée (MATD, 2005, pp.40-41).

Cette redéfinition de la fonction des marchés urbains est à mettre en perspective avec l'émergence des politiques de décentralisation. C'est ainsi que la loi n°003/93/ADP du 7 mai 1993, portant organisation de l'administration du territoire, disposait en son article 1 que le territoire du Burkina Faso est divisé en collectivités territoriales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Le même article stipule que la commune est subdivisée en secteurs, et la province en départements et/ou communes, sont des collectivités.

⁴ Thierry PAULAIS montre par exemple que ces politiques d'« amincissement » de la fonction publique ont provoqué le licenciement de nombreux fonctionnaires. Selon l'auteur, ces politiques ont ainsi affaibli les capacités d'intervention des autorités publiques, tout en faisant grossir le « secteur informel », ce qui a produit des « dysfonctionnements » dans les marchés urbains. Les villes secondaires semblent avoir été particulièrement touchées par ces mécanismes.

En transmettant les prérogatives de l'État aux communes, les politiques de décentralisation visent à améliorer les capacités décisionnelles, techniques et financières des communes. Elles sont en principe accompagnées d'une volonté de démocratisation au niveau local par des élections communales et par la « participation de la société civile ».

Souvent, ce processus de décentralisation va de pair avec les interventions effectuées sur les marchés urbains. En effet, en construisant et en gérant un marché, une commune peut à priori augmenter ses capacités financières, renforçant ainsi le processus de décentralisation et se prendre en charge. Le rôle tenu par l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) en Afrique de l'Ouest est un exemple de cette nouvelle conception des espaces marchands : elle vise en effet à « *renforcer la démocratie locale, accompagner les politiques de décentralisation et donner aux collectivités locales les moyens d'assumer leurs nouvelles responsabilités* »⁵. Sa stratégie consiste notamment à financer la construction de marchés en partenariat avec les communes, ces dernières étant ensuite chargées de la gestion des équipements et plus spécifiquement de la taxation des commerçants.

Ainsi, le réaménagement des marchés urbains constitue une des interventions qui s'inscrivent fréquemment dans une politique de décentralisation. Le marché a été financé dans le cadre du PDVM.

1.2. Le financement et le réaménagement de la nouvelle infrastructure

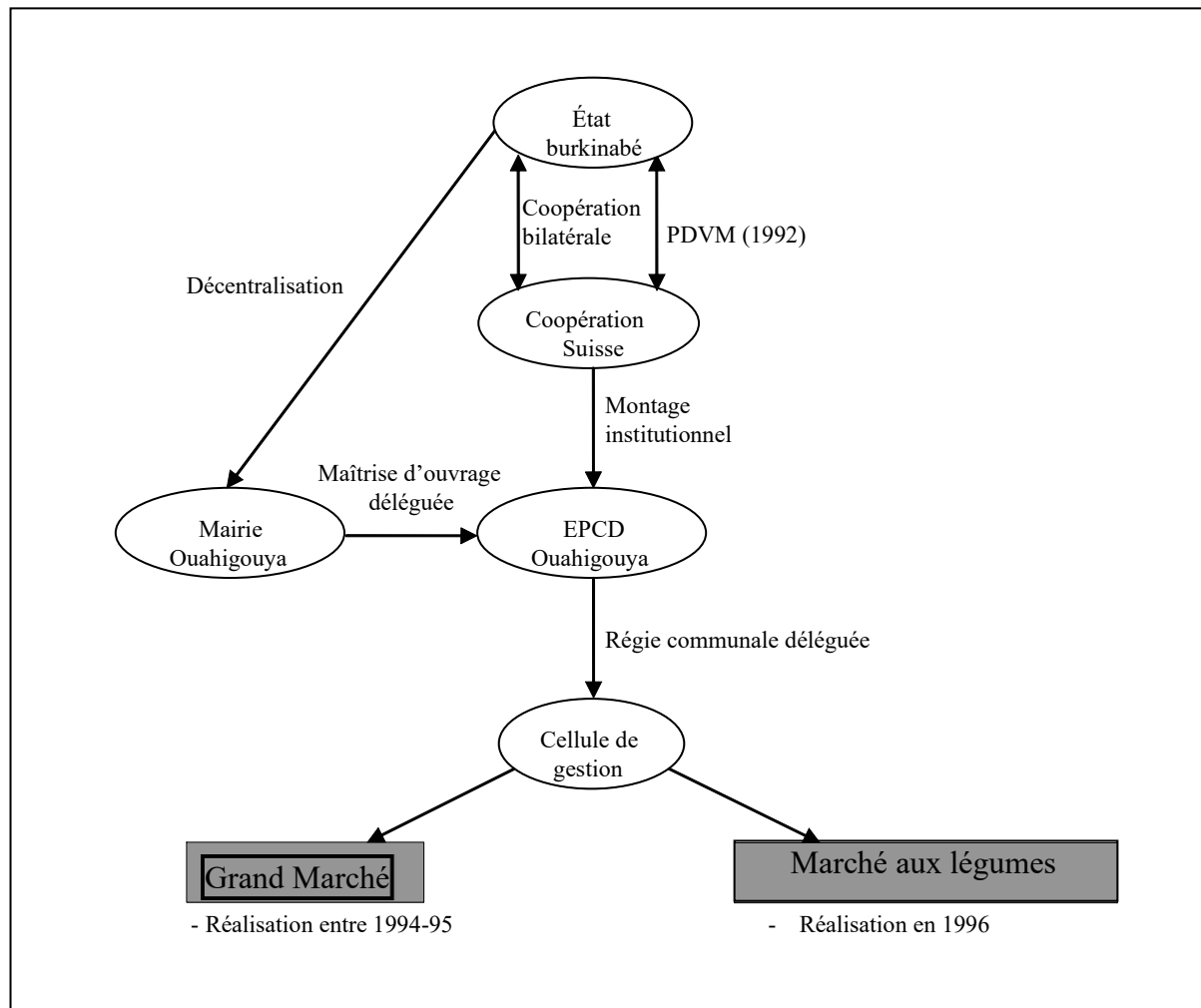
Le PDVM a été mis en place au début des années 1990 et a permis à quelques centres secondaires de disposer d'infrastructures marchandes et sociales qui ont engendré des recettes substantielles pour ces villes. Pour la commune de Ouahigouya, environ 2,5 milliards de F CFA ont été investis à travers l'EPCD (Commune de Ouahigouya, 2007, p.18) et les principales réalisations ont concerné le marché central, les ouvrages d'assainissement, la réalisation d'un abattoir moderne⁶.

Ainsi, le nouveau grand marché de la commune de Ouahigouya ; a été réalisé sur un financement de la coopération suisse à hauteur de 996 000 000 de F CFA (Commune de Ouahigouya, 2007, p.18) (voire schéma 1). Il est réalisé sur une période allant de mai 1994 à novembre 1995 soit 18 mois d'exécution, et a été inauguré le 05 Janvier 1996 par le Président du Faso, Blaise Compaoré.

⁵ <https://www.aimf.asso.fr/>, consulté le 10/09/2021.

⁶ Confère les investissements réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du PDVM à Ouahigouya de 1993 à 2007, voire annexe 3 de notre mémoire, POROGO Sita, *La contribution du marché central de Ouahigouya au développement socio-économique de la commune*, Mémoire de Master, Université Joseph KI-ZERBO, 142 p.

Schéma 1 : Dispositif de développement de l'appui suisse au PDVM



Source : Leu P., 2008, op.cit., p.83.

Ce schéma facilite la compréhension du contexte général au financement du nouveau grand marché de la commune de Ouahigouya. Ce financement part de la décentralisation de 1991 à la coopération bilatérale entre le Burkina Faso et la fédération suisse pour soutenir le PDVM. Ce programme, initié par l'État burkinabè, a pour objectif de favoriser le développement des villes moyennes comme Ouahigouya. Cette coopération aboutit à la construction du Grand marché de Ouahigouya entre 1994-1995 et du marché aux légumes en 1996 comme expérience du PDVM.

Le réaménagement du nouveau grand marché a été remarquable de par son architecture et son organisation spatiale.

En accord avec les autorités locales, l'appui suisse au PDVM décide que le nouveau grand marché sera construit sur le site de l'ancien marché. Pour ce faire, l'ancien marché a été presque entièrement détruit pour faire place à la nouvelle infrastructure. Pour un édifice plus grand, le projet ne s'est pourtant pas limité à l'espace occupé par l'ancien marché, puisque deux (02) surfaces supplémentaires ont été prévues. Pour augmenter le nombre de boutiques, la nouvelle infrastructure a été « *prolongée* » jusqu'à la surface située à l'extrémité Nord de l'ancien marché.

Le délai d'exécution a été repartitionné en trois (03) étapes de construction :

- **1^{ère} étape** : la rénovation d'une boucherie, de 3 halls et d'une mosquée.
- **2^{ème} étape** : la construction des nouvelles boutiques
- **3^{ème} étape** : cette étape a concerné le volet technique. Le volet technique a concerné l'installation de cinq (5) poteaux d'incendie, la construction des quatre (4) voies principales qui traversent le marché et des parkings tout autour du marché.

Le marché central occupe une superficie de 3,4 hectares soit 34 000 m² (P. Leu, 2008, p.34). Une ceinture de boutiques orientée sur l'extérieur entoure le marché et les portails délimitant ses 55 entrées. Il accueille plus de 1 555 boutiques de vente, 66 étals fixes autour de la boucherie et de places au sol (sur la place se trouvant entre la 1^{ère} et la 2^{ème} étape). Le grand marché est formé aussi de 12 îlots comprenant chacun entre 3 et 16 bâtiments de boutiques séparées par une allée principale (ou centrale) et des ruelles perpendiculaires. Afin de répondre aux capacités commerciales, différentes grandeurs de boutiques principalement de 6 m², 9m², 10 m² et 18 m², 20 m², 24 m² et 48 m² sont proposées. Situé à l'extrémité sud-ouest, le marché de « *cola* », essentiellement de boutiques de 48 m², est composé de 18 hangars et a fait l'objet d'une construction permettant de conserver les noix de cola dans des conditions iso thermiques spécifiques. Sa gestion a été concédée à l'EPCD.

2. Les modes de gestion adoptés

Le modèle de gestion du grand marché a été conçu dès la mise en place de l'EPCD à Ouahigouya. Pour élaborer ce modèle de gestion, l'EPCD s'est inspiré des systèmes de la gestion des marchés nationaux de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Banfora, ainsi que des marchés de la sous-région (Côte d'Ivoire, Bénin) (Commune de Ouahigouya, 2003, article 23).

Le marché central de Ouahigouya de 1991 à 1996: reconstruction et modes de gestion

Certains documents administratifs permettent de saisir les caractéristiques du modèle tel qu'il a été conçu⁷. Différentes règles apparaissent dans ces documents : les usagers et les places de vente autorisés, les modèles d'attribution et de recouvrement des loyers, les horaires d'ouverture, les règles d'hygiène, etc. Ainsi, il est possible de comprendre quels sont les rôles que le modèle attribue à la fois à l'administration et aux usagers.

Les activités dévolues à la Cellule de gestion sont l'attribution des places de vente aux commerçants, le recouvrement des taxes des places de vente, le nettoyage, le gardiennage, l'entretien de l'infrastructure, la maintenance des services sanitaires et l'animation (Commune de Ouahigouya, 2003, p.107).

Déterminés en fonction d'une durée d'amortissement de l'infrastructure de 25 ans, les loyers ont été fixés entre 3 700 et 13 000 francs CFA pour les différentes boutiques de 6 m² à 24 m² ; 5 000 francs CFA pour les étals de la boucherie et 750 francs CFA (soit un paiement journalier de 25 francs FCA) pour les étals, les tables (cf tableau n°1). Il faut cependant préciser que les prix ont été modifiés. Les loyers ont en effet été diminués de 50%, puis ils ont été augmentés en 2002 de 75% des montants initiaux. Ces variations s'expliquent par les mouvements sociaux et des conflits entre acteurs⁸.

Tableau 1 : Situation du prix du loyer des boutiques du marché central de Ouahigouya

Types de boutiques	Nombre	Prix du loyer (en F CFA)
Boutiques de 6 m ² intérieur	1 075	2 500
Boutiques de 9 m ² intérieur	272	4 000
Boutiques de 9 m ² extérieur	135	7 500
Boutiques de 10 m ² intérieur	40	5 000
Boutiques de 18 m ² intérieur	6	8 500
Boutiques de 20 m ² intérieur	4	10 000
Boutiques de 24 m ² intérieur	5	9 000
Boutiques de 48 m ² (cola)	18	9 000
Étals boucherie	36	3 500
Bureau de poste	1	45 000
Parking grand marché	1	45 000
Latrines extérieures	8	5 000

Source : données recueillies sur le terrain

⁷ Statuts de SAGIMO, 2003.

⁸ Commune de Ouahigouya, 2003, article 4.

Le règlement intérieur de l'infrastructure interdit l'usage des boutiques comme dépôts de marchandises ainsi que toutes les formes de « *transactions* » non déclarées auprès de l'administration telles que la sous-location, la vente ou l'achat des places de vente⁹. La transaction d'une place de vente est le terme utilisé par l'administration pour définir le transfert illicite de boutiques. Selon le règlement, le changement de location d'une place de vente doit effectivement faire l'objet d'un nouveau contrat avec la Cellule de gestion. Dans les faits, nous le verrons, l'administration refuse d'officialiser la plupart des transferts de bail entre commerçants.

Les documents relatifs à la gestion des infrastructures montrent que la fonction de l'espace du marché central est clairement définie. Seuls les espaces de vente répertoriés par l'administration sont destinés à l'exploitation commerciale, les espaces communs appelés « *parties communes* » dans l'enceinte du marché et aux abords de celui-ci devant être laissés libres de toute activité commerciale. Par ailleurs, les marchands ambulants ne sont en principe pas autorisés à vendre à l'intérieur du marché¹⁰. Enfin, seules les personnes s'acquittant de leur loyer sont autorisées à exercer leur activité commerciale dans l'espace de l'infrastructure.

L'on constate de nos jours que la gestion du grand marché comme prévue s'est écartée du modèle. Toutes les parties, commerçants et administration, ne respectant pas les règles. Chacun de son côté estimant être insatisfait de la gestion de l'autre. Cependant, la question de la rentabilité de l'infrastructure doit être au cœur du dispositif de développement. Les recettes issues des loyers doivent permettre à la fois de réfectionner cette infrastructure, de renforcer les capacités financières et de gestion de la commune et de former un fonds permettant de réaliser de nouvelles infrastructures publiques. En effet, comme l'attestent Bertoncello et Bredeloup, « *les marchés sont présentés comme de véritables usines à produire des taxes municipales* ». Nous pensons que dès la construction du marché central, les principes du projet étaient clairement bien définis. Ainsi, l'idée de produire des recettes suffisantes pour la commune amène l'EPCD à s'occuper de la gestion.

⁹ Commune de Ouahigouya, 2003, article 23.

¹⁰ Coopération suisse, 2003, article 17.

2.1. La gestion par l'EPCD

De par son rôle de gestionnaire du marché central, organe de l'EPCD, la Cellule de gestion est un acteur central dans le fonctionnement des infrastructures marchandes de Ouahigouya. C'est elle qui s'occupe de la gestion des places de vente et du recouvrement des loyers du marché central.

La Cellule de gestion doit s'occuper en principe du suivi de l'occupation des places de vente par les commerçants. Son travail consiste à proposer des places de vente aux demandeurs, car toutes les boutiques sont attribuées. Le gestionnaire exerçant sa fonction depuis plusieurs années, constate qu'aucun commerçant ne s'est présenté à l'administration pour résilier son contrat, même si une caution est déposée lors de la conclusion du contrat. Selon le gestionnaire, de nos jours, un commerçant n'acceptera pas remettre sa boutique à l'administration (S. Porogo, 2022, p.101).

Les transactions des places de vente entre usagers sont des pratiques qui sont actuellement largement répandues (S. Porogo, 2022, p.102). Ce qui explique pourquoi la Cellule de gestion est dans l'incapacité de proposer des boutiques ou des étals à des commerçants demandeurs. Le gestionnaire, admettant qu'il n'est pas possible d'identifier les utilisateurs actuels des places de vente dans le système de gestion, estime que 50% de la composition des commerçants du grand marché a changé depuis l'attribution des places de vente en 1994-1995. Certains ont confirmé cette estimation.

La Cellule de gestion s'est adaptée à cette situation en s'écartant largement du modèle de gestion initial, bien que considérant ces transactions comme étant illicites car contraires au règlement. La plupart des commerçants ne connaissent pas le règlement intérieur des infrastructures marchandes et s'intéressent uniquement à obtenir une place de vente et payer le loyer. Les propos recueillis auprès du gestionnaire confirment l'analphabétisme de la majorité des commerçants qui ne prêtent pas attention au règlement intérieur. Selon lui, ce qui compte pour eux c'est d'obtenir un emplacement. Dans les faits, la Cellule de gestion refuse même de changer le nom d'un titulaire d'une boutique à la demande d'un commerçant.

Même s'il s'agit de cas peu fréquents, l'administration n'entre pas en matière lorsqu'un commerçant demande le transfert de sa boutique à un autre commerçant. Son objectif est d'éviter d'avoir à traiter un éventuel conflit entre les parties et l'administration, dans le cas où le cédant et/ou le repreneur contesterait ultérieurement le transfert. De plus, il semble qu'une entente tacite existe entre l'administration et les commerçants à propos de la transaction des places de vente.

Finalement, dans la gestion des places de vente, la Cellule n'intervient que dans les cas rares de permutation officielle de boutiques. Nos enquêtes ont révélé que certains commerçants, lorsqu'ils sont en conflit avec leur voisinage direct, le plus souvent pour des raisons concurrentielles, demandent à la Cellule de gestion de trouver un commerçant cherchant également à changer d'emplacement dans le marché central afin d'effectuer un échange de boutiques entre eux. La permutation entraîne la modification des contrats de location des commerçants concernés, puisque ces derniers vont changer de boutiques.

En dehors de quelques cas, les pratiques de la Cellule dans sa gestion des places de vente sont limitées par les logiques d'action des commerçants. Nous avons montré que la conséquence du mode d'attribution négocié et de la généralisation des transactions administrativement reconnues est que la Cellule se trouve dans l'impossibilité de gérer les places de vente comme il était prévu dans le modèle de gestion. La Cellule semble par ailleurs vouloir éviter tout conflit potentiel en refusant de changer le nom sur les contrats de location¹¹.

Dans une perspective comparative, la majorité des marchés urbains fonctionne sur le même modèle. Les logiques d'attribution des places de vente dans le marché central de Parakou au Bénin sont semblables à celles de l'infrastructure marchande du PDVM à Ouahigouya. En effet, dans son article sur la mise en place du projet de réaménagement de ce marché, Abou-Bakari Imorou (2000, p.4-5) affirme :

« l'attribution des places de vente fonctionne sur un régime de privilèges. Le service de gestion récompense les personnes ayant œuvré à la réalisation du marché en leur attribuant des boutiques, parfois plusieurs à une personne. Les bénéficiaires sont notamment les notables de la ville et certains membres du service de gestion (processus d'auto-attribution) ».

Selon l'auteur, ces pratiques ont pour conséquence d'exclure les nombreux commerçants nigériens de la place marchande. Cherchant à obtenir une boutique, la stratégie de ces derniers consiste à trouver des places de vente en négociant directement avec les bénéficiaires. Ces derniers profitent de la demande pour spéculer sur le loyer. Le constat de l'auteur est que cette situation favorise la sous-location des places de vente, une pratique pourtant interdite par le règlement du marché de Parakou.

¹¹ Les enquêtes ne permettent pas de questionner l'efficacité du service public. Il ne s'agit donc pas de se demander si les possibilités d'action dans la gestion des places de vente sont limitées par un éventuel laxisme de l'administration ou plutôt par l'ampleur des transactions opérées par les commerçants.

En comparant la gestion du marché central de Parakou à celle du marché central de Ouahigouya, il ressort que les marchés urbains ont presque les mêmes modes de gestion et tendent vers ce qu'on va appeler « *appropriation privée d'un espace public* ». Et ces pratiques se résument sur le non-respect de règlement intérieur à savoir les « transactions » illicites. Tout compte fait, la Cellule de gestion se préoccupe de percevoir les loyers des places de vente quelles qu'en soient les circonstances. Quelles sont les stratégies mises en place ?

2.2. Stratégies mises en place pour le recouvrement des loyers

Hormis la gestion des places de vente, les activités de la Cellule relèvent des domaines sécuritaire et sanitaire. Elle assure en effet le gardiennage du marché central durant la nuit, le balayage presque quotidien de l'espace marchand, la réfection des portes et des boutiques défectueuses, et le curage régulier des caniveaux. Ces pratiques faisant souvent défaut sont dénoncées par les commerçants. Le marché central est fermé durant la nuit : les portails sont verrouillés de 18h à 6h30 ; dix (10) gardiens sont engagés par la Cellule de gestion pour la sécurité du marché. La principale activité de la Cellule de gestion reste cependant le recouvrement des loyers auprès des occupants des places de vente. Pour assurer les taux de recouvrement, la Cellule a mis en place différentes stratégies.

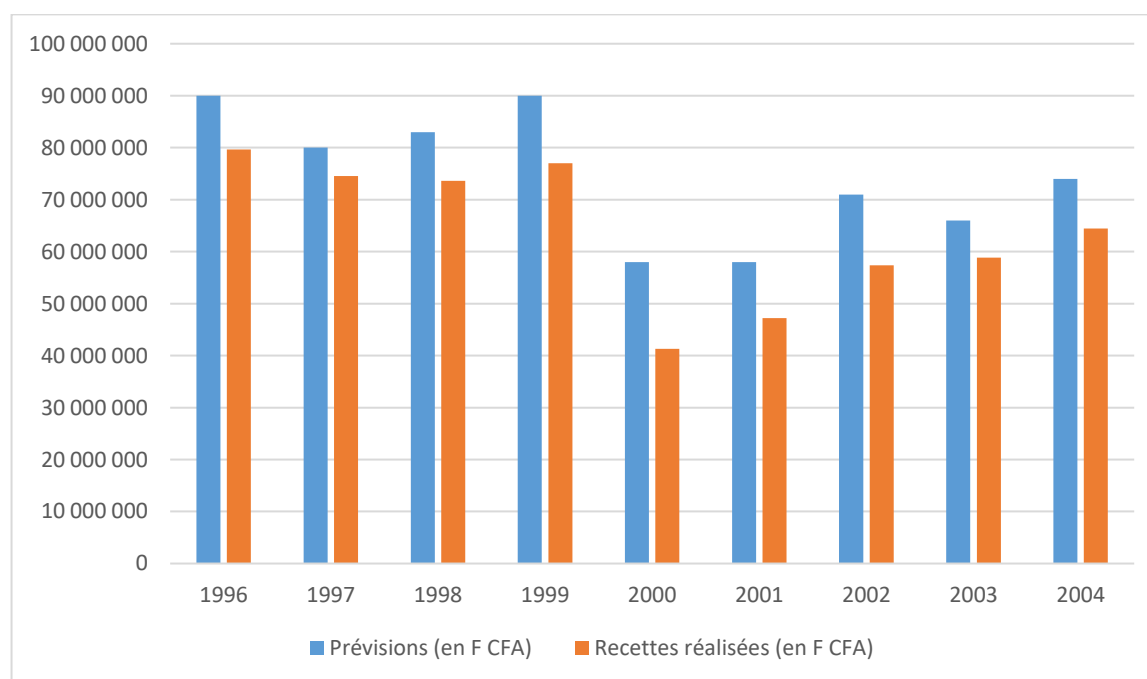
Premièrement, pour assurer un bon taux de recouvrement, des stratégies préventives ont été observées. Équipé d'un réseau de haut-parleurs depuis 2004, le marché central disposait d'un local de radio qui permettait de diffuser des annonces publicitaires, de la musique et communiqués à la demande des usagers. La Cellule de gestion utilisait deux fois par semaine cette radio pour faire passer des communiqués appelant les commerçants en retard dans le paiement du loyer à s'acquitter de leurs arriérés (S. Porogo, 2022, p.105). Des communiqués écrits étaient également distribués aux commerçants concernés par l'intermédiaire de l'Association des Commerçants du Grand Marché de Ouahigouya (A.C.G.M.O). Cette stratégie a bien fonctionné durant la période 1996-2004, les taux de recouvrement étaient compris entre 71% et 93% (CAGEC, 2005, p.38).

Tableau 2 : Variation du niveau du taux de recouvrement du grand marché de Ouahigouya de 1996 à 2004

Années	Prévisions (en F CFA)	Recettes réalisées (en F CFA)	Taux de recouvrement (en %)
1996	90 000 000	79 675 551	88, 39%
1997	80 000 000	74 571 049	93, 21%
1998	83 000 000	73 631 297	88, 71%
1999	90 000 000	77 034 108	85, 59%
2000	58 000 000	41 288 787	71, 19%
2001	58 000 000	47 192 025	81, 37%
2002	71 000 000	57 350 172	80, 77%
2003	66 000 000	58 871 925	89, 20%
2004	74 000 000	64 454 140	87, 10%
Total	670 000 000	573 945 178	85, 66%

Source : CAGEC, 2005, *op.cit.*, p.38.

Graphique 1 : Évolution du taux des recettes réalisées du grand marché de Ouahigouya de 1996 à 2004



Source : Réalisé par nous-même à partir du tableau 2

De 1996 à 2004, pour une prévision de 670 000 000 F CFA, le marché a pu réaliser 573 945 178 F CFA de recettes, soit 85, 66% de taux de recouvrement. Par ailleurs, la grève de 2000 a contribué à

baissier le taux de recouvrement. C'est en 2002 avec l'augmentation des prix du loyer que le taux de recouvrement a connu une hausse allant jusqu'à 80%.

Cependant, de nos jours ce système de prévention ou d'avertissement n'existe plus car leur moyen de communication, la radio n'est plus fonctionnelle. Pour ce faire, chaque commerçant conscient de la fin du mois est tenu de passer au bureau de paiement régler son loyer. À cet effet, deux (02) bureaux sont situés dans l'enceinte du marché pour faciliter le recouvrement.

Deuxièmement, en cas de non-paiement, un système de pénalités est appliqué par la Cellule de gestion. Par exemple, si les deux (02) mois de non-paiement du loyer sont atteints, l'administration peut procéder à la fermeture des boutiques. Celles-ci sont en effet munies de crochets supplémentaires permettant à l'administration de poser un cadenas en plus de celui appartenant à l'occupant de la boutique. Pour ouvrir à nouveau son échoppe, le commerçant est contraint de se présenter au guichet de collectes des loyers situés dans le marché afin de payer ses arriérés et la pénalité (1 500 F CFA/boutique) (P. Leu, 2008, p.48).

Pour amener les commerçants à payer régulièrement leur loyer, le modèle de gestion a prévu un système sanctionnant les mauvais payeurs. Des pénalités sont déterminées : si un commerçant ne s'acquitte pas de son loyer dans les 40 jours après le début du mois, il se retrouve dans l'obligation de payer une majorité de 20% du montant du loyer¹². Après 60 jours, sa boutique est fermée et cadenassée.

La Cellule observe que les commerçants finissent tôt ou tard par payer, puisqu'elle admet que la confiscation de la boutique et l'expulsion de commerçants suite au non-paiement du loyer ne se présentent que très rarement. Les grandes opérations de fermeture de boutiques (plusieurs centaines) peuvent être menées durant la nuit. Une des stratégies consiste à verrouiller les boutiques avant les grandes fêtes annuelles (Mouloud, Ramadan, Tabaski, Nouvel an, Noël). Ces périodes sont en effet propices pour fermer les boutiques car les commerçants, plus actifs à ces moments-là, paient rapidement leurs arriérés pour pouvoir continuer leurs activités commerciales.

Enfin, il est intéressant de constater que la procédure de fermeture des boutiques ainsi que les stratégies étaient adaptées selon les circonstances. De ce point de vue, Pierrick Leu (2008, p.48) affirmait

¹² Commune de Ouahigouya, 2003, article 23.

: « Pour éviter de causer des ennuis, la Cellule de gestion ne peut pas suivre textuellement le système de gestion ; elle travaille avec une certaine flexibilité en fonction du contexte, en fonction des circonstances ».

D'une part, l'administration des infrastructures marchandes tenait compte des conditions climatiques durant l'hivernage. Durant cette saison, les conditions de vente sont difficiles car les pluies abondantes perturbent les activités commerciales dans l'espace marchand et les ressources financières des commerçants sont faibles. La Cellule de gestion a donc décidé d'exempter les commerçants des loyers et des taxes des places de vente durant le mois d'août.

D'autre part, la Cellule de gestion cherche à éviter des conflits avec les commerçants. La crainte que ne déclenche une grève amène l'administration à modérer ses opérations de recouvrement. Une certaine rigueur dans le recouvrement des loyers est souvent source de revendications de la part des acteurs commerciaux.

Conclusion

Les différentes crises socio-politiques qui ont secoué les pays africains durant les années 1980 ont eu pour conséquence l'adoption de la politique de décentralisation. Au Burkina Faso, son processus a abouti à la création de communes et procéder au financement de celles-ci. Le PDVM a été élaboré dans ce sens pour développer les villes moyennes du Burkina Faso en dehors de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso. La coopération appuie ce programme en finançant la construction du marché central de Ouahigouya qui s'inscrit dans une dynamique de décentralisation. Pour un meilleur taux de recouvrement, ses modes de gestion ont été adoptés dès le réaménagement dudit marché. C'est l'EPCD qui s'occupe de la gestion efficace du marché et des stratégies ont été mises en place pour éviter les irrégularités dans le paiement.

Sources et éléments bibliographiques

- Sources électroniques

BERTONCELLO Brigitte et **BREDELOUP** Sylvie, 2002, « La privatisation des marchés urbains à Abidjan : une affaire en or pour quelques-uns seulement », in, *Autrepart* 21. pp. 83-100,
<https://shs.cairn.info/revue-autrepart-2002-1-page-83?lang=fr>, consulté le 02/01/2021.
<https://www.aimf.asso.fr/>, consulté le 10/09/2021

- Éléments bibliographiques

IMOROU Abou-Bakari, 2000, « Dynamique des pouvoirs locaux liés à la gestion du Marché central de Parakou », in *le bulletin de l'APAD, les interactions rurales-urbaines : circulation et mobilisation des ressources*¹⁹, pp.91-104.

GUIRA Adama et **BOISSARD** Laurent, 1995, « Étude du paysage socio-économique de la ville de Ouahigouya », Ouahigouya, EPCD, p.22.

LE BRIS Émile, 1999, *La construction municipale en Afrique : la laborieuse gestion d'un nouvel espace public, Politique Africaine, Espaces publics municipaux*¹⁴, p.12.

LEU Pierrick, 2008, « Le marché urbain : intervention de développement et mode d'appropriation par les acteurs locaux. Le cas du Grand marché et du marché aux légumes à Ouahigouya (Burkina Faso) », mémoire de licence en géographie, Université de Neuchâtel, 85 p.

MBACK Charles Nach, 2003, *Démocratisation et décentralisation : Genève et dynamique comparées des processus de Décentralisation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 511 p.

PAULAIS Thierry, 1998, « Le marché dans la ville d'Afrique noire : équipement et économie locale », in *les Annales de la Recherche urbaine*, n°80-81, p.35-41.

OUANGRE J. V. T., 2006, *Les commissions villageoises de gestion des terroirs (CVGT) dans le processus de décentralisation au Kourittenga*, mémoire de maîtrise, Géographie / UO, 117 p.

POROGO Sita, 2022, *La contribution du marché central de Ouahigouya au développement socio-économique de la commune*, Master II de recherche en Histoire économique, Ouagadougou, Université Joseph Ki-Zerbo, 142 p.

YAMEOGO Hermann, 1993, *Repenser l'État africain*, Paris, Édition l'Harmattan, p.30

- Rapports

Le marché central de Ouahigouya de 1991 à 1996: reconstruction et modes de gestion

Cellule d'Appui à la Gestion Communale (CAGEC), 2005, *Indexation des loyers des équipements marchands financés dans le cadre de l'appui suisse au PDVM*, 38 p.

Commune de Ouahigouya, 2003b : *Règlement intérieur des infrastructures marchandes de Ouahigouya*, Ouahigouya

Commune de Ouahigouya, 2003c : *Contrat de location*, Ouahigouya

Coopération suisse, 2003 : *Grand marché : premier défi*, Ouagadougou, article 17

Commune de Ouahigouya, 2007, *le prolongement des travaux de relecture du programme de dix villes moyennes*, rapport, p.18.

Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD), 2005, *le processus de décentralisation au Burkina Faso et le rôle des acteurs*, manuel du formateur, pp.40-41.

Statuts de SAGIMO, 2003, *contrat de location et règlement intérieur des infrastructures marchandes*, commune de Ouahigouya.